

LA COMMISSION SEMI DE LA FIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION A LAUSANNE

LES 23 ET 24 MAI 2009 – HOTEL DE LA PAIX

Présents :

M. WANG Wei (CHN), Représentant du COMEX
M. YUAN Xiangyang (CHN), Traducteur de M. Wang Wei
M. José Eduardo DOS SANTOS (POR), Président
M. HARINISHI Atsushi (JPN), Membre
M. Daniel DE CHAINE (USA), Membre
M. Gamil ELZEFTAWI (EGY), Membre
M. Gianandrea NICOLAI (ITA), Membre, Secrétaire de la réunion
M. Jacek BIERKOWSKI (POL), Membre
Mme Maria Wilda EBERL LOPEZ (CHI), Membre
M. Semen RIKHTMAN (RUS), Membre

Absents :

Mme Janet HUGGINS (GBR), excusée
M. Ali Mohammad AZIZI (IRI), non-excuse

Invités :

Invités et autorisés à assister à titre consultatif :

M. Frank MESSEMER (Allstar)
M. Nourredine KAABI (Kabcom)

1. Mot de bienvenue du Président de la Commission SEMI. M. Andrea Nicolai est nommé Secrétaire de la réunion.
2. Mots de bienvenue du représentant du COMEX et Vice-président de la FIE, M. Wang Wei : il souhaite une bonne session de travail et souligne qu'une attention particulière doit être donnée à la sécurité et aux questions liées à la nouvelle technologie.
3. L'ordre du jour, reçu par e-mail, est présenté avec l'ajout du point concernant la désignation des délégués de la SEMI aux compétitions.

4. Propositions des Fédérations

- a. La proposition de la Grande-Bretagne concernant la résistance du masque au sabre est **approuvée**.

Le règlement devrait être modifié comme suit : ajout à l'article : « **m. 32.5 ... De plus, la résistance électrique de ce fil (entre pince crocodile et pince crocodile ou pince crocodile et soudure) ne doit pas dépasser 1 ohm.** ».

- b. La proposition de la Grande-Bretagne concernant les tests de résistance du gant et la manchette au sabre est **approuvée**.

Le règlement devrait être modifié avec l'ajout du paragraphe suivant dans l'article « **m.33.4 Le tissu conducteur (lamé) doit satisfaire aux conditions de contrôle précisées (cf m.28.5).** »

- c. La proposition de la Hongrie, qui indique « La courbe éventuelle doit être régulière et la flèche est en tout cas inférieure à 1 à 2 cm » est rejetée.

En fait, la flexibilité des lames est testée par des instituts indépendants avant de permettre leur production. De plus, la flexibilité est testée au moment du contrôle des armes initial aux championnats du monde et aux autres compétitions. La proposition n'explique pas pourquoi une courbe de 2cm devrait être utilisée à la place de 1cm. Idéalement, pour porter une touche, la pointe devrait toucher perpendiculairement la surface valable et selon la SEMI la différence proposée d'ajouter 1 cm à la courbe maximale n'a pas d'influence sur la sécurité des lames.

- d. La proposition de la Russie « **Changer le temps de blocage de l'appareil de signalisation au sabre à 0,25 secondes.** » concerne un temps de blocage plus long à mettre en place en transformant l'appareil électrique existant. La Commission SEMI indique qu'il est possible de changer le temps de blocage pour chaque arme.

Elle se souvient qu'en 2004 quand il a été décidé de réduire le temps de blocage de l'appareil électrique au fleuret et au sabre, les Fédérations nationales ont supporté les coûts de ces modifications puisque l'appareil a dû être modifié. Les Fédérations nationales doivent décider si elles veulent ce changement et une étude doit être faite pour déterminer le temps de blocage idéal. Le temps de blocage actuel est de 125ms (0,125s). La Commission rappelle qu'en cas de modification, la tolérance doit être indiquée. Donc par exemple s'il est décidé que le temps de blocage idéal est de 200ms, l'appareil doit être ajusté avec une tolérance de 5%, c'est-à-dire de 190ms à 210ms.

Réunion de la Commission SEMI de la FIE 2009, page 2 / 8

Un temps de blocage plus long que le temps actuel changera « la phrase d'armes » et permettra la riposte. Les arbitres devront être informés et formés pour adapter l'arbitrage si le temps de blocage change. Le nouveau système

de vidéo-arbitrage pourra être utilisé en tant qu'outil dans l'étude de la détermination du temps de blocage idéal.

5. Les propositions des membres de la SEMI

- a. Concernant les spécifications de la taille des 2 broches mâles des fiches des fils de corps.

Il n'y a pas d'article dans le règlement qui précise la dimension de l'une ou l'autres des broches dans le système de fils de corps à deux broches. Par convention, une des broches a un diamètre de 4mm et l'autre de 3mm. Elles se branchent dans le support de la fiche à l'intérieur de la coquille. Des problèmes surviennent quand les broches ont un diamètre trop petit et que la prise mâle bouge pour cette raison à l'intérieur de la prise femelle de la coquille résultant en des coupures du circuit électrique.

La nouvelle phrase qui suit devrait être ajoutée à l'article **m.29.3.a « Dans le cas d'un fil de corps contenant deux broches mâles, la broche mâle reliant le fleuret au circuit de la terre devrait avoir un diamètre de 4 mm alors que la broche mâle reliant au fil de l'arme devrait avoir un diamètre de 3mm. »**.

- b. Concernant l'utilisation de la bavette électrique au fleuret aux Championnats du monde cadets, la Commission SEMI alerte le COMEX que « **la bavette électrique devrait être obligatoire aux Championnats du monde cadets ainsi qu'aux compétitions tenues conjointement aux juniors** ». Toute l'escrime devrait être uniforme et des systèmes différents ne devraient pas être utilisés selon l'âge des escrimeurs.

- c. A cause de la dégradation des tissus suite au lavage et à l'utilisation qui résulte en une perte de la force initiale de 800N ainsi que la norme européenne pour tester les tenues, qui concerne l'équipement de protection individuelle de l'escrime et date de 2002, la décision a été prise de proposer d'ajouter à l'article le nouveau paragraphe qui suit : « **m.25.2 Sécurité. Aux compétitions de la FIE seuls les tenues de 800N et les masques en acier inoxydable de 1600N et qui ont été testés selon la norme de sécurité EN13567 niveau 2 sont permis. Seuls les vestes, pantalons, sous-cuirasses et masques avec le label de qualité de la FIE et indiquant clairement les lettres EN13567 level 2 (EN13567 niveau 2) seront acceptés.** ».

6. Bavette conductrice amovible au fleuret

Les fabricants ont travaillé sur des bavettes en lamé à attacher aux masques standards afin de les transformer en masques à bavette électrique. Les solutions proposées utilisent une bande adhésive double-face. La décision a été prise d'accepter les bavettes électriques attachées au masque aux compétitions de la FIE seulement lorsque celles-ci proviennent du même fabricant ; c'est-à-dire qu'une bavette PBT ne peut être attachée qu'à un masque PBT, une bavette Allstar avec un masque Allstar, une bavette Uhlmann avec un masque Uhlmann, etc.

Réunion de la Commission SEMI de la FIE 2009, page 3 / 8

Les tireurs sont entièrement responsables de vérifier que cette bavette électrique ajoutée est bien attachée, qu'elle est en bonne condition et s'ajuste bien au masque selon les articles m.27.2 du Règlement.

La solution de cette bavette conductrice amovible est acceptée de mai 2009 jusqu'en juillet 2012. Plus de décisions seront prises ultérieurement suite aux informations liées à l'utilisation de cette bavette.

Il est noté que cette solution n'est pas acceptable aux Jeux Olympiques.

Les fabricants doivent contacter la Commission SEMI et envoyer un échantillon pour demander l'approbation/l'homologation de leurs bavettes amovibles. Les bavettes conductrices amovibles approuvées par la FIE seront incluses à la liste de masques conducteurs approuvés au fleuret M2009. Seules les bavettes amovibles des fabricants sur la liste seront acceptées lors du contrôle des armes des compétitions officielles de la FIE.

Les bavettes devront être fournies avec des instructions d'attachement.

La bavette conductrice amovible approuvée par la FIE contient obligatoirement une étiquette qui indique « Altération M2009 par » le nom du fabricant et la date.

- a. Allstar présente une bavette à attacher qui permet de transformer un masque Allstar en un masque à bavette électrique. Cette bavette amovible s'attache avec une bande adhésive double-face. La Commission approuve la solution présentée et averti que la colle risque de ne pas être aussi efficace en cas de chaleur ou si le tireur transpire beaucoup. Il est décidé que le tireur est responsable de s'assurer que la bavette est toujours bien attachée.
- b. PBT présente (par e-mail) leur proposition d'une bavette conductrice amovible avec des photos et instructions. La partie devant utilise une bande adhésive double-face alors que la partie intérieure est à coudre sur la bavette originale. La Commission SEMI approuve également cette bavette conductrice amovible présentée par PBT.
- c. Autres fabricants.
Le nouveau modèle de masque M2009 de Léon Paul permet de remplacer les bavettes puisque la bavette se glisse dans un cadre. De toute façon Léon Paul présentera une autre solution pour la bavette-retouche. Prieur a développé une bavette-retouche qui est à coudre à la partie avant ainsi qu'à la partie arrière de la bavette originale. Negrini étudie actuellement une solution avec du Velcro. Un autre fabricant développe une solution où le tissu couvrant la bavette substitue une des couches de Velcro.

7. Sofranel / Homologation des lames

- a. M. Vladimir Husared (Sofranel) demande la confirmation de son statut de « Membre correspondant de la SEMI ». Malgré la grande valeur du travail de M. Husared pendant toutes les étapes, la Commission SEMI ne peut pas confirmer cette nomination initiale de « Membre correspondant de la SEMI » car cette nomination a été faite par l'ancien Président de la FIE en 1993 et les Statuts de la FIE ne prévoient pas la nomination de Membres correspondants des Commissions et ne prévoient ni leur existence, ni leur nomination, ni leur élection. Toute correspondance que M. Husarek a adressée à la SEMI et à ses membres a toujours été la bienvenue, sera toujours la bienvenue et sera prise en considération.

Réunion de la Commission SEMI de la FIE 2009, page 4 / 8

- b. Sofranel a informé la Commission SEMI par écrit qu'à partir de janvier 2009 le coût des tests des lames augmenterait de 10%.

La raison est que les prix n'ont pas changé depuis 2002 et que la société a des coûts plus élevés. Afin de faire les tests pour l'approbation/homologation initiale de la FIE, un ensemble de 10 lames doit être envoyé à Sofranel. Les tests coûteront 3857 Euros et 1157 Euros pour les tester à nouveau de manière périodique (3 lames).

Il a été rappelé que **pour qu'un fabricant de lames puisse obtenir l'approbation/l'homologation de la FIE et la permission de marquer leurs lames avec le label de qualité de la FIE ainsi que de figurer sur la liste des lames approuvées officiellement par la FIE, le fabricant doit : faire une demande auprès de la FIE par écrit pour une approbation/homologation et envoyer à la SEMI le rapport des tests effectués par un des instituts indépendants suivants : Sofranel, Visti et CRITT, ainsi qu'envoyer à la SEMI un échantillon de la lame marquée avec le label de qualité de la FIE (avec le nom du fabricant et la date).**

8. Homologations

La décision est prise d'inclure une référence à la norme européenne EN 13567 niveau 2 dans le Règlement du matériel afin d'éviter toute mauvaise interprétation, donc le texte à la page 43 dans la version actuelle devient :

« Après réception du dossier de demande d'homologation, comprenant les échantillons du fabricant, et les rapports des différents tests (effectués en conformité avec la norme EN13567 niveau 2 par les Instituts CRITT, Denkendorf et IFTH pour les uniformes, sous-cuirasses et masques, et CRITT, Sofranel et Visti pour les lames), en cas d'une analyse positive, la Commission SEMI délivre un certificat d'homologation qui autorise le fabricant à marquer (à partir de la date de délivrance du certificat) sa production future avec le sigle FIE. »

Homologation des masques et tenues

- La Commission SEMI a reçu d'Ikramic (une société pakistanaise) et de Physical Chess (une société américaine) deux demandes de certification de vestes concernant l'approbation/l'homologation. Ces fabricants attendent toujours pour les tests CE des pantalons et le label de qualité de la FIE proposé, ainsi que les logos n'étaient pas en règle.
- La Commission SEMI note que la société américaine « Triplette » fabrique et vend des masques d'escrime avec le label de la FIE bien que la Commission SEMI n'ait jamais reçu de tests CE ou de demande et un échantillon de masque pour homologation. Ces masques ne sont pas sur la liste et ils ne seront donc acceptés à aucune compétition de la FIE. La Commission SEMI remarque qu'il n'y a aucune sanction pour les sociétés qui ne respectent pas les exigences de la FIE.

9. Sécurité, Accidents et Contrôle

- Un accident mortel est survenu en Pologne avec une lame d'épée. Une analyse a été faite avec la conclusion que le tireur ne portait pas de sous-cuirasse de 800N.

Réunion de la Commission SEMI de la FIE 2009, page 5 / 8

- La Commission fait la remarque que dans beaucoup de pays encore, la protection de 800N n'est pas obligatoire ou parfois seule une sous-

cuirasse de 359N est obligatoire. La situation nécessite plus d'attention de la part des Fédérations nationales.

- Il est aussi rapporté qu'aux Championnats du monde juniors de Belfast de 2009, les tireurs coréens ont enlevés les manches de leurs sous-cuirasses et que cette situation avait déjà été détectée auparavant. N'étant pas la première fois, la Commission SEMI décide d'écrire à la Fédération coréenne pour leur avertir que leurs tireurs courent un grand risque avec cette pratique étrange et que le Règlement ne permet pas cette transformation.
- Concernant le rapport d'accidents à la FIE, la Commission SEMI estime que si un accident survient lors d'une compétition, **l'Observateur officiel de la FIE a l'obligation de rapporter les circonstances dans lesquels l'accident a eu lieu en décrivant le matériel concerné, ainsi que les soins médicaux donnés. Le rapport de l'observateur peut inclure des questions reliées à ce problème.** La Commission SEMI et la Commission médicale ont une brève réunion ensemble et la Commission médicale a une proposition similaire.
La Fédération nationale concernée devrait également avoir l'obligation de transmettre à la FIE un rapport détaillé des accidents qui surviennent dans leur pays. La Commission suggère au COMEX la mise en place de ceci.
- Concernant les accidents avec la perforation des gants au sabre, une suggestion est donnée aux fabricants d'étudier un gant fait avec un tissu 800 N. Allstar a l'idée de fabriquer une protection supplémentaire à la coquille du sabre.
- La Commission SEMI a une discussion sur la norme européenne En13567, niveau 2. M. Gianandrea Nicolai consultera les dossiers du temps de l'ancien Président de la SEMI, M. Sydney Romeo et fera un bref rapport sur ces recherches. Ces dossiers font référence aux études qui ont déterminé que la sécurité est assurée avec les tissus de 800N.
- M. Bierkowski souhaite que la Commission SEMI écrive au Président des normes de sécurité européennes pour le sport pour lui proposer un texte.
- Concernant les marques de contrôle des armes, Kabcom propose d'ajouter un bouton métallique digital dans les tenues et les masques et que l'arbitre utilise un appareil pour faire une lecture digitale sur la piste. Bien qu'intéressant, les membres prévoient des problèmes dans la mise en place d'un tel système et souhaitent garder pour le moment le système actuel de tampons et cols en plastique qui est utilisé lors des Championnats du monde.

10. Belfast, anomalies détectées lors du contrôle des armes

- a. La Commission SEMI décide d'écrire une lettre à la Fédération coréenne d'escrime au sujet des tireurs coréens qui avaient présenté leurs sous-cuirasses avec les manches coupées au contrôle initial.
- b. Un tireur a présenté sa veste avec une fermeture éclair cousue par dessus la fermeture éclair originale et qui exposait la région de la fermeture éclair sans la recouverture du tissu de 800N.
- c. STM n'a pas demandé l'homologation de leurs lames FIE de 2008 et de 2009, un délai de 2 mois a été donné à STM pour régler la situation.

- d. Le Rapport des délégués de la Commission SEMI aux Championnats du monde juniors/cadets de Belfast de 2009 a été examiné et, avec quelques modifications, a été adopté comme modèle pour les compétitions futures.

11. Désignation des délégués de la Commission SEMI aux compétitions

Concernant la désignation des délégués de la SEMI, la Commission propose au COMEX les membres ci-dessous pour les compétitions suivantes :

- Championnats du monde seniors de 2009 à Antalya (TUR) : M. Daniel De Chaine (USA), Mme Maria Wilda Eberl Lopez (CHI), M. Gamil Elzeftawi (EGY).
- Les Universiades 2009 de Belgrade : M. Jacek Bierkowski (POL)
- Les Jeux méditerranéens de Pescara (ITA) : M. Gianandrea Nicolai (ITA)
- Les Championnats du monde vétérans de Moscou (RUS) : M. Semen Rikhtman (RUS).

La Commission SEMI note qu'il y a une différence de procédure entre la Commission SEMI et la Commission d'arbitrage, car la Commission d'arbitrage de la FIE et le COMEX ont choisi les noms des délégués aux championnats continentaux.

En ce qui concerne la désignation des délégués de la SEMI aux Championnats européens, aucun délégué de la Commission SEMI de la FIE n'a été désigné cette année. A la place, une personne qui n'appartient pas à la SEMI a été désignée directement par la Confédération Européenne d'Escrime et a été accepté par le COMEX. Cette situation ne semble pas être correcte, car les Championnats de zone sont des compétitions officielles de la FIE et la supervision devrait être faite par des délégués de la FIE en conformité avec le règlement de la FIE !

La Commission SEMI demandera au COMEX de rectifier ceci dans un futur proche.

12. Le Site Web de la FIE et Internet

Une discussion a lieu sur le logiciel Engarde. Il remplit le cahier des charges et les membres sont informés de la performance de ce logiciel. Une version de base est disponible gratuitement sur le site Internet de la FIE et la version Pro coûte 100 Euros, à payer directement au développeur du logiciel Engarde.

La Commission SEMI analyse le plan du site Internet de la FIE (www.fie.ch) et il n'y a que des observations positives sur ce site qui est actuellement complet et à jour. La Commission SEMI envoie ses compliments au COMEX et au Bureau de la FIE pour le développement de ce site qui satisfait entièrement les besoins des utilisateurs.

13. Système sans fil

La Commission SEMI reçoit la visite de la Commission d'arbitrage qui est représentée par le Président M. Mohamed El Motawakel et M. Emmanuel Katsiadakis, représentant du COMEX à la Commission d'arbitrage. La Commission d'arbitrage demande à la Commission de la SEMI d'examiner le système sans fil de STM et de confirmer les problèmes remarqués lors des Championnats du monde juniors-cadets de Belfast, particulièrement pendant les matches d'épée. Les problèmes reportés qui se sont occasionnellement produits sont les suivants : les lampes des masques qui s'allument mais pas celles de l'appareil central, un besoin de changer les connecteurs dans le bras pendant un match. La Commission SEMI confirme les problèmes survenus à Belfast à l'épée et au fleuret avec le système sans fil de STM et recommande que le système sans fil ne soit pas utilisé jusqu'à ce que STM règle les problèmes détectés.

14. Vidéo-arbitrage

- a. Pendant le prochain GP à Montréal (à la fin du mois de mai 2009), un nouveau système de vidéo-arbitrage canadien sera utilisé. Ce système inclut le son en temps réel.
- b. Concernant le document nommé « Cahier des charges – Arbitrage-vidéo », après une étude et des discussions détaillées, la Commission SEMI approuve ce document.

15.

M. Daniel de Chaine (USA) est un professeur d'un cours d'armurerie qui a lieu pendant l'été à Colorado Springs et coûte 500 USD par personne. Il demandera à l'USFA (Fédération US d'escrime) à ce que ce programme soit ouvert à tous les participants internationaux. La Commission SEMI pense que cette action est pertinente et que les personnes intéressées devraient contacter M. Daniel de Chaine.

16.

Une réunion entre la Commission SEMI et les fabricants est prévue pour octobre 2010 à Paris, pendant les Championnats du monde seniors.

Rien d'autre n'étant à discuter, la réunion se termine le dimanche, 24 mai à 15h.